CONTRAT DE LOCATION

POUR LE MATERIEL COMMUNAL

(délibération du 26/09/23)

Entre Pierre ROUMILHAC, Maire de la commune de BLANZAC

Et M. ……

Représentant l'Association ……

Domicilié ……

……

TARIFS :

TABLES ET BANCS	
Blanzanniers	Extérieurs
3 € l'ensemble (table + 2 bancs)	5 € (l'ensemble table + 2 bancs)
Caution : 40 €	
PARQUET	
Blanzanniers	Extérieurs
50 €	50 €
Caution : 200 €	

DATE DE LA LOCATION : ……

MATERIEL EMPRUNTE : ☐ tables quantité :
☐ bancs quantité :
☐ parquet

MONTANT TOTAL DE LA LOCATION :……

MONTANT TOTAL DE LA CAUTION :……

M…… / L'Association……

Reconnaît prendre le matériel ci-dessus désigné en parfait état et s'engage en signant la présente à le restituer propre et intact.

Dans le cas où des dégradations seraient constatées lors du retour du matériel, et selon le degré de celles-ci, soit la caution sera entièrement retenue soit une facture sera établie afin que la commune puisse être dédommagée (dans ce cas, la restitution de la caution n'interviendra qu'après le règlement de cette facture).

M……/ l'Association ……

Reconnaît avoir pris connaissance des conditions de prêt du matériel et s'engage à les respecter.

Fait à BLANZAC, le

Le Maire, Le preneur,